# **Ordonnance de prévention : Façadier ravaleur ragréeur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Appliquer les consignes de balisage du chantier sur la voie publique
* Disposer d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur
* Disposer d'une habilitation électrique adaptée au niveau de risque
* Monter et démonter les échafaudages en sécurité
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Porter un système de protection anti-chute
* Respecter les consignes de sécurité des installations électriques
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Respecter les consignes de sécurité par rapport aux lignes électriques
* Respecter les consignes incendie de l'entreprise
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Respecter les protocoles de chargement et de déchargement.
* Rincer 10 minutes à l'eau courante froide en cas de brûlure puis protéger
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* Utiliser des échafaudages conformes à la réglementation
* Utiliser des plateformes de travail conformes à la réglementation
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à l'activité

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche

Protégez-vous des agents chimiques :

* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Prévenir le Sauveteur Secouriste du Travail en cas d'exposition accidentelle à un produit chimique
* Respecter les conditions d'utilisation et de dilutions prescrites par le fournisseur
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Suivre la procédure "conduite à tenir en cas de contact cutané avec l'acide fluorhydrique"

Protégez-vous des poussières :

* Nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées
* Porter les appareils de protection respiratoire (APR) mis à disposition
* Respecter le plan de démolition, de retrait ou de confinement (amiante)
* Respecter les consignes liées à l'exposition aux fibres ou poussières minérales

Protégez-vous des vibrations :

* Alterner autant que possible les tâches

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Adapter son alimentation et ses apports en eau
* Respecter le protocole de l'entreprise (forte chaleur ou grand froid)

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 01/07/2025